

Il s'assit pour se reposer, le témoin, visiblement ému, s'écria : « Je démontre que ces deux hommes sont morts à mort. S'ils ne le sont pas, je ne saurai pas comment il faut les traiter ! »

A-S-Kui Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition de *A-Pat*?

A-Pat—Tout ce qu'il a dit est vrai.

D. Guit—Tout ce qu'il a dit est exact.

D. Guit—Tout ce qu'il a dit est exact.

M. Van der Venne—Comment le témoin savait-il que *A-Si* avait 100 portugais?

A-Si C'est *A-Guo* qui me l'a appris.

M. Van der Venne—Il ne l'a pas appris autrement?

Non.

The president (à *A-Pat*)—Et vous, *A-Pat*, avez-vous des observations à faire?

A-Pat—Je me suis plaint à *A-Li-Poo* des mauvais procès de *A-Si* à mon égard, et il m'a répondu : « Pourquoi ? Vous êtes toujours pas et n'alliez-vous pas jeter corps et biens dans la mer ? »

A-Si—Oùavez-vous regarder le ciel en parlant ainsi ? Vous habitez Outumoro, ma profession de cordonnier vous retient constamment à Outepore. Quand donc m'arrêtez-vous pour vous donner des seméhables conseils ?

A-Pat—Vous étiez en visite chez moi à Outumoro, et vous m'avez expliqué pourquoi.

A-Li-Poo—Je ne suis jamais allé dans la maison de *A-Pat*.

A-Pat—Je n'aurais pas tué *A-Si* si *A-Li-Poo* ne m'avait pas poussé à le faire.

A-Si—*A-Pat*, 45 ans, cultivateur, demeurant à Outumoro—Ma maison est située près de celle d'*A-Kui*. Le lundi 14 juillet, *A-Si* passe près de ma maison vers huit heures du soir, il échangea quelques mots avec moi, me demanda si j'avais fini de dîner et continua sa route en se dirigeant devant la maison d'*A-Pat*. Deux ou trois jours après, il revint quelques instants chez moi, mais je ne l'entendis pas. On me raconta qu'il était longtemps au poste de police, *M. Liao*, et plusieurs autres étaient venus devant le quartier pour faire des recherches. *A-Kui* vit aussi, et entre autres choses, me dit : « Dans le cas où l'on viendrait vous demander si vous avez vu *A-Si*, il faudrait répondre négativement, pour que l'autre ne puisse pas dire que vous étiez au poste de police, bien que vous soyez malade. Même alors restez tranquille. » Je crois qu'il me disait cela par amitié. La chance nous a sauvé car nous venions qu'il eût tué *A-Si*. Mon compagnon de travail était présent lors de cette visite.

D. Savane—Savez-vous si *A-Si* avait de l'argent?

A-Si—Oui, il en avait.

D. Kui—Et il en avait seul chez vous?

Oui, seul, et je ne sais pas si ça l'est davantage depuis.

A-Pat—La maison de *A-Fou* n'est pas clôturée de la même. Je lui ai ramené une clé, mais il n'a pas eu le temps de la prendre.

A-Pat—Oh ! il n'a pas eu le temps de la prendre.

A-Kui—Ce que je dis à *A-Si* est exact ; je ne leur ai pas parlé.

A-Si—*A-Pat*—*A-Si* n'a pas été execté, et son cœur est dans mes mains.

A-Pat—*A-Si* m'a poussé à l'enlever.

A-Si—*A-Pat*—*A-Si* m'a poussé à l'enlever.

M. Van der Venne—Le priez *M. Liang*, le président de demander à l'entreprise chinoise, dans son pays, une décision pris par un conseil de famille suffit pour autoriser un de ses membres à donner la mort au parent dont il a séparé.

A-Pat—*A-Si*, intercepté... Nous : lorsque deux parents se battent ou les séparent et on tente de les réconcilier. Si l'amouride persiste, on décide à tous deux des coups de bâton.

Le procureur, qui connaît les mœurs et les usages de l'empire du Milieu, expliqua que certains de ces mœurs sont vides avec l'Instruction d'un magistrat dont les attributions ont quelque analogie avec celles de nos maîtres et de nos juges de paix.

A-Si—*A-Hou* ou *A-Hui*, 20 ans, cultivateur à Outumoro. Dans la soirée du 14 juillet dernier, j'ai été interrogé par *A-Pat* et *A-Kui* à propos de *A-Si*. *A-Hou* et *A-Si* se battirent tous deux à *A-Pat* et *A-Kui* vint chez moi pour me recommander de ne rien dire à *M. Liao* en interrogatoire.

D. Guit—Qu'avez-vous pensé de cette recommandation?

A-Pat—J'ai été très impressionné, mais je ne l'ai pas cru. J'étais dans la case de *A-Pat* lorsque *A-Si* dit à *A-Hou* : « La mort de *A-Pat* est votre outrage, » *A-Hou* répondit : « Cela ne vous regarde pas ; si je dois mourir, eh bien, je mourrai ; il va tirer les larmes aux yeux, mais il se plairait pas précisément. Une dispute violente eut lieu entre *A-Kui* et *A-Si*. Ils en sortirent et *A-Si* fut blessé si l'on ne sait pas où il était alors.

A-Pat—Quand je l'ai rencontré, il a dit : « Les deux doigts sur *A-Kui*... »

A-Kui—Cue que de ce que dit le témoin est exact, mais l'autre n'est pas ; je n'ai pas répondu à *A-Si* : « Cela vous regarde pas. » Voici mes propres paroles : « Si vous voulez me mourrir, faites-le. »

M. Longpano—Le témoin a-t-il dit à *A-Si* : « A-Kui répondra à *A-Si* que l'accusé d'avoir tué *A-Si* ? » *A-Hou* aide à l'interroger, mais non pas à le tuer ?

A-Pat—*A-Hou* démentira peut-être de moi. Quant à moi, je n'ai rapporté que *A-Si* était mal conduit envers moi, il m'a mal traité de la sorte.

A-Hou—Qu'avez-vous régi le ciel en parlant ainsi ? Il secoua tout le monde.

C. H. Smith—*A-Hou* démentira peut-être de moi.

A-Si—*A-Hou*, 29 ans, cultivateur à Outumoro—Après la mort de *A-Si*, j'ai souvent vu *A-Kui* aller du côté de la maison de *A-Pat*. Je les ai vues plusieurs fois converser ensemble sur la route.

D. El—Avait la mort de *A-Si* ?

A-Si—*A-Pat*—*A-Si* démentira peut-être cet événement, je les ai vus plusieurs fois causer ensemble.

D. Ntchoua—Savez-vous parmi les Chinois qui trouvaient réunis chez *A-Pat* le veille de son assassinat ?

A-Si—*Ntchoua*—*A-Pat*—*A-Si* démentira peut-être l'heure, tout ce que j'ai dit se rapporte des époques antérieures à la mort de *A-Si*.

A-Kui—Je n'avais pas l'habitude d'aller chez *A-Pat*.

A-Pat—*A-Pat* est enroué de ceux qui m'ont conseillé de tuer *A-Si*.

A-Si—*M. Longpano*—Quelles sont les raisons qui ont attiré votre attention sur les relations de *A-Pat* et de *A-Kui* ?

R. Fava—Des soupçons... L'idée m'en est venue après la mort de *A-Si*.

M. Longpano—Le témoin ne répond pas à la question de *M. le procureur* de l'Assemblée.

A-Si—On m'a rapporté que *A-Pat* avait dit : « Mon neveu agit mal envers moi ; un de ces jours, je le tueraï. » C'était à cause de la fille *Pahin* à *Bao*.

A-Pat—*Bao* ?

Le procureur de la République—Le témoin savait-il que *A-Pat* avait des relations avec cette fille ?

R. Oui, avançait.

A-Si—*Ntchoua*—Ce témoin n'avait pas été touché par l'assassinat, se rappelait-il. Il est descendu le 14 juillet pour déposer à *A-Pat*, mais il a été démonté de la scène qui a eu lieu entre *A-Sam* et *A-Kui*, mais qu'il n'a pas bien compris leurs paroles qui ont été échangées, parce qu'il était à la porte. Dans une deuxième déposition, il a alors la recette dont il vient d'être parlé de la mort de *A-Si*. *A-Sam* et *A-Kui* étaient amis, mais *A-Sam* a été tué à la porte. Il a été tué à la porte, *A-Si* voulait battre *A-Kui*, mais on l'a empêché. Dans une conversation qu'il a eue avec *A-Pat* sur le raport de *Papeote*, celui-ci lui a dit qu'il fallait accuser les *Pahin*, et que, si on ne le faisait pas, il dénoncerait les Chinois comme étant les auteurs du meurtre de *A-Si*.

A-Pat—Il a été tué à la porte, mais autres, *A-Si* m'a dit qu'il faisait tout *A-Si* s'il avait mal agi devant moi.

The president (à *A-Kui*)—Qu'avez-vous dit à dire sur la déposition de *A-Si* ?

A-Kui—Rien, je ne la connais pas.

The president—Il a raconté la scène qui s'est passée chez *A-Pat*...

A-Kui—*A-Si* et moi n'en rions plus.

A-Pat—*A-Si* et moi n'en rions plus.

A-Pat—Il n'a pas été touché avec A-Nien.

M. Longpano—*A-Pat* a été tué à la porte.

D. Van der Venne—Quand à la date de la mort de *A-Pat*, le voile de son arrestation ; qu'est-il arrivé ? Qu'avez-vous entendu ?

*R. A-Sam et A-Kui se sont disputés ; ils se seraient même battus ; l'un n'avait aimé *A-Sam*. Celui-ci disait à *A-Kui* : « Oui, c'est votre ouvrage ; vous avez frappé *A-Sam* », et *A-Kui* répondit : « Si j'ai fait cela, on me coupera le cœur et je ne vivrai plus. »*

A-Pat—Le témoin ne répond pas fidèlement mes paroles. J'ai dit : « Je n'ai fait qu'entrer à *A-Si*. Si vous voulez m'accuser et me faire mettre en prison, faites-le. »

The president—Le témoin de rigueur ce que j'ai entendu.

Le président—Connaissiez-vous la cause de la médisveillance qui existait entre *A-Kui* et *A-Si* ?

R. Non.

A-Pat—Ainsi que tous les autres, *A-Man* m'a donné le conseil de fuir mon village de cache au sud.

M. Longpano—A quel moment *A-Kui* a-t-il cessé d'habiter la case de *A-Pat* ?

A-Si (rappelle)—Je n'ai jamais cessé de l'habiter.

M. Longpano—*A-Pat* a été tué à la porte, mais pourquoi ? Le témoin ne répond pas fidèlement mes paroles.

The president—Non ; la pluie du couloir était superficielle ; je pourrais même dire que ce n'était qu'une égratignure.

M. Longpano—D'où supposez que cette blessure a été faite avec un coutelas ou autre chose ?

The témoin—Il est vraisemblable qu'elle est le résultat d'un coup de hache qui a dévisté.

Le procureur de la République—Quelle était, d'après vous, la position de *A-Pat* et de *A-Si* lorsque *A-Si* a été tué ?

The témoin—Il me semble que l'un des deux a été porté à l'assaut ; quand aux autres, ils se sont certainement portés à l'assaut et ont pu poignardé la tête de sa victime.

M. Longpano—Quel que soit l'ordre dans lequel les coups ont été portés, le coup final a été porté par *A-Si* ou par *A-Pat* ?

The témoin—Les causes de la mort de *A-Si* se retrouvent dans trois témoins principaux dont chacune suffit à expliquer à elle seule la cessation de la vie :

D. Plie—Plie de l'océanie, forcement accompagnée de contusion du cerveau ;

D. Plie fronto-parietale ayant divisé les lobes cérébraux dans toute leur épaisseur ;

D. Extracranial dans la bouche d'une quantité de terre suffisante à interposer la mort.

Après la première de ces lésions, on a pu être poussé, mais aucun son articulé ne me semble avoir été possible.

Après la deuxième, l'aphasie était absolue, l'organisme ouvrit la faculté des deux (circuitos) d'absorber l'urine.

A-Pat—Lorsque *A-Si* a été tué, il a été porté à l'assaut et l'abandonné à la mort.

The témoin—Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'une plie de poitrine ou d'abdomen n'a pu empêcher la mort.

M. Longpano—Le témoin a-t-il été porté à l'assaut et l'abandonné à la mort ? *A-Si* a été tué à *A-Pat*, le chef du service de santé, le 25 juillet 1872, et s'en réfère entièrement à son contenu, ce précis-verbal relevant très-exactement l'examen auquel il a concouru, l'état du cadavre et les causes de la mort.

L'audience est suspendue à 11 heures et reprise à 2 heures de relevée.

RÉQUERTEUR.

M. de Leonid, procureur de la République, prend la parole au milieu du procès précédent, et d'un accent épais par la grasse des poivres dont il a laissé échapper, rappelle toutes les circonstances de la mort. Ses langues calme et de la plus grande lucidité rendaient toutes les périodes de l'Assemblée de Papeote, et raccouriait la partie importante de l'interrogatoire de *A-Pat* pour l'expliquer. *A-Pat* a été interrogé pour l'expliquer, mais il a avoué qu'il avait été tué à la mort de *A-Si*, et il a été interrogé entièrement à son contenu, ce précis-verbal relevant très-exactement l'examen auquel il a concouru, l'état du cadavre et les causes de la mort.

Malheureusement il ne se peut pas affirmer cette culpabilité ; il faut ajouter encore que c'est un grand coupable ; il a tué son neveu, le fils de son frère, férolement, lâchement, du propos délibéré, après l'avoir enlevé, après longue préparation, et pour empêcher l'assassinat. Il a tué son neveu, le fils de son frère, lâchement, férolement, du propos délibéré, après l'avoir enlevé, après longue préparation, et pour empêcher l'assassinat. Il a tué son neveu, le fils de son frère, lâchement, férolement, du propos délibéré, après l'avoir enlevé, après longue préparation, et pour empêcher l'assassinat. C'est un grand coupable, car il a tué son neveu, le fils de son frère, lâchement, férolement, du propos délibéré, après l'avoir enlevé, après longue préparation, et pour empêcher l'assassinat. C'est un grand coupable, car il a tué son neveu, le fils de son frère, lâchement, férolement, du propos délibéré, après l'avoir enlevé, après longue préparation, et pour empêcher l'assassinat. C'est un grand coupable, car il a tué son neveu, le fils de son frère, lâchement, férolement, du propos délibéré, après l'avoir enlevé, après longue préparation, et pour empêcher l'assassinat.

Quand à *A-Si*, il n'a pas moins de preuve que *A-Pat*. Il s'est concerté avec lui avant le crime pour préparer l'assassinat ; après le crime pour effacer les traces. C'est valencien qui il forme lui-même sous la pression de l'envahissement du corps de *A-Si* dans la gare à costaud, tout de suite, comme une boussole, avec des compatriotes qui, *A-Si* portait toujours sur lui une bonne haine partie ; elle envahissait environ 10 francs, quoique il en ait dit, et il l'en a dépouillé, et avant de livrer le corps de *A-Si* dans les balles qui l'avaient atteint, il a oublié pas de retirer de ses poignets déjà rendus les bracelets qui l'avaient empêché de se débarrasser.

Quand à *A-Si*, il n'a pas moins de preuve que *A-Pat*. Il s'est concerté avec lui avant le crime pour préparer l'assassinat ; après le crime pour effacer les traces. C'est valencien qui il forme lui-même sous la pression de l'envahissement du corps de *A-Si* dans la gare à costaud, tout de suite,

